



Assurance de loyer impayé

Par **samilion**, le **10/12/2014** à **03:01**

Bonjour,

J'ai un mandat de gestion avec une agence depuis 2 ans. Nous avons souscrit à l'assurance de loyer impayé proposée par l'agence. Cependant, cette dernière résilie tous les contrats avec l'agence à date d'anniversaire pour trop grand nombre d'impayés. Notre contrat arrive à échéance lui le 31.12.2014 avec une ardoise du locataire de 1 800 € que l'agence a tardé à soumettre auprès de l'assurance qui nous couvrait jusque là. Aujourd'hui, mon agence m'informe qu'il va être difficile de trouver une autre assurance car notre dossier est en litige d'impayés.

Aussi, quelles sont mes alternatives ? En cours de mandat, les termes de notre accord peuvent-ils changer ? Pour information, l'assurance de loyer impayé est un accord oral et je n'ai pas de contrat propre. En effet, dans le mandat ou le bail n'apparaît pas cette option, seul mon relevé de gestion peut le prouver. Merci d'avance pour votre retour.

Par **HOODIA**, le **10/12/2014** à **07:53**

un classique du genre

L'assurance résilie pour ne plus payer !

ou déclare non valide car déclaration par gestionnaire hors délais

Par **samilion**, le **10/12/2014** à **08:53**

L'agence a t'elle des obligations de nous assurer via une autre assurance ? Elle vient de prendre une autre assurance groupe et cette dernière devra t'elle prendre notre contrat ?
Merci

Par **janus2fr**, le **10/12/2014** à **08:55**

Bonjour,

L'agence n'a que les obligations issues du mandat signé entre vous et elle !